



<<Service Description: Advanced Services – Fixed Price>>

Description du service : Services avancés – Prix fixe

<<Cisco Data Center Deployment Service for ACI Starter Kit with Migration>>

Service de déploiement avec migration du centre de données Cisco pour les trousse de démarrage de l'ACI

<<(ASF-DCV1-G-ACI-MIG)>> (ASF-DCV1-G-ACI-MIG)

Ce document décrit les Services avancés à prix fixe : Service de déploiement avec migration du centre de données Cisco pour les trousse de démarrage de l'ACI et est uniquement disponible dans les déploiements impliquant jusqu'à deux châssis Nexus 9000 comme nœuds dorsaux, jusqu'à quatre châssis Nexus 9000 comme nœuds terminaux et une grappe APIC basée sur moins de 1 000 ports de nœuds terminaux selon la trousse.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ :

(1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, le présent document est intégré à votre Contrat-cadre de services, à votre Contrat de services avancés ou à tout autre contrat de service couvrant l'achat de services basés sur des Services avancés auprès de Cisco (« Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales consultable sur http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de

revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service de déploiement avec migration du centre de données Cisco pour les trousse de démarrage de l'ACI

Résumé du service

- Développement du plan de gestion de projets

- Conception AS validée
 - Construction de la trame grâce au service APIC (trois contrôleurs APIC, deux nœuds dorsaux, quatre nœuds terminaux : jusqu'à 384 ports, p. ex. quatre commutateurs de 48 ports ou quatre commutateurs de 96 ports, ou une combinaison des deux, sans dépasser 384 ports)
 - Définition de la conception et de la topologie de base
 - Paramétrage de la connectivité des couches 2 et 3
 - Mise en place d'un (1) Locataire-utilisateur au sein de la Trame ACI
- La Construction de la trame ACI grâce au service APIC consiste à définir les exigences et à établir la définition de la conception et de la topologie de base du déploiement. La trousse de démarrage de l'ACI peut prendre en charge le matériel suivant : jusqu'à deux commutateurs dorsaux Nexus 9000, jusqu'à quatre commutateurs à lames Nexus 9300, un groupe de trois contrôleurs APIC et jusqu'à 384 ports à lames. Aucun autre périphérique Cisco ne doit faire partie de cette construction, sauf indication contraire. La Construction de la trame ACI prendra uniquement en charge la connexion aux périphériques de couche 4 (L4) comprenant Citrix, F5 ou ASA. L'intégration de l'ensemble de périphériques n'est pas couverte par ce service. Elle sera plutôt connectée à la trame comme des Groupes de terminaux (EPG). À cet égard, le Client doit choisir une grappe de périphériques (contenant jusqu'à deux périphériques) parmi les périphériques ci-dessus.
- Intégration de l'écosystème
 - Intégration L4-7
 - Une seule paire d'un des dispositifs de Service suivant : Citrix, F5, ASA uniquement (pas d'intégration de l'ensemble de périphériques)
 - Intégration de l'hyperviseur
 - VMware uniquement : au maximum un vCenter avec un Centre de données. Cela se limite au commutateur virtuel distribué (vDS) VMware et n'inclut aucun autre type de commutateur distribué pris en charge tel que le commutateur Cisco Application Virtual Switch (AVS).
- Le service de paramétrage de la connectivité des couches 2 et 3 garantit une connectivité de base à l'intérieur et à l'extérieur de la trame. La trousse de démarrage de l'ACI peut prendre en charge le matériel suivant : jusqu'à deux commutateurs dorsaux Nexus 9000, jusqu'à quatre commutateurs à lames Nexus 9300, un groupe de trois contrôleurs APIC et jusqu'à 384 ports à lames. Ce service prendra uniquement en charge la connexion externe à une seule paire (2) de périphériques, dans le cadre de sa couverture.
- La connectivité L3 se limite à IPv4. Les protocoles de routage se limitent à OSPF, BGP et EIGRP. Pas plus d'une (1) couche sortante L3 et/ou L2 ne sera configurée. Pas plus de deux commutateurs à lames en périphérie avec deux interfaces de canal de Port virtuel/canal de Port/canal physique ne peuvent être configurés pour les couches sortantes L3 et L2.
- Le nombre de membres d'un canal de port et d'un canal de port virtuel est limité aux directives d'évolutivité pour l'ACI dans cette version.
- La couche 4 : le service de paramétrage de la couche 7 garantit la connectivité entre le dispositif de service et la trame ACI. La trousse de démarrage de l'ACI L4-7 peut prendre en charge le matériel suivant : jusqu'à une (1) paire et limité à l'un des dispositifs de service suivants :
 - Citrix
 - F5
 - ASA
 - Ce service prendra uniquement en charge la trame ou la connexion externe à une paire (2) de dispositifs de service au maximum, dans le cadre de sa couverture.
 - La trousse de démarrage de l'ACI peut prendre en charge le matériel suivant : jusqu'à deux commutateurs dorsaux Nexus 9000, jusqu'à quatre commutateurs à lames Nexus 9300, un groupe de trois contrôleurs APIC et jusqu'à 384 ports à lames. La construction de la trame ACI prendra uniquement en charge la connexion externe à une paire (2) de périphériques au maximum.
 - La migration de la charge de travail sera limitée aux réseaux locaux virtuels (VLAN) dans un mode Réseau centrique.
- Guide opérationnel
- Transfert des connaissances

Produits livrables

- Plan de gestion de projets
- Document des exigences d'ACI
- Conception fixe AS validée
- Document de l'état définitif
- Guide opérationnel
- Support de transfert des connaissances, le cas échéant

Lieu de la prestation

La prestation des Services s'effectue aussi bien sur site qu'à distance, sauf indication contraire. La prestation se limite à un seul site du Client.

Gestion de projets

La gestion de projets sera proposée conjointement avec et sera limitée à la gestion des Services et des Produits livrables décrits dans le présent document.

Responsabilités de Cisco

- Fournir au Client une liste des rôles et responsabilités des membres du personnel Cisco désignés en vertu du présent Service.
- Fournir un Plan de gestion de projets (« PGP »). Un PGP est un document de référence à partir duquel le chef de projet Cisco peut gérer des produits livrables, évaluer les progrès réalisés et traiter les problèmes liés à la gestion du changement ainsi que toutes les questions en cours d'examen.
- Collaborer avec le Client afin de repérer et de documenter les relations de dépendance, les risques et les problèmes associés à la réussite du projet.
- Participer, lorsque cela est nécessaire, aux réunions d'examen de projet ou aux conférences téléphoniques régulièrement organisées.
- Fournir au Client l'identité des membres du personnel nécessitant un accès aux locaux du Client, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue à laquelle lesdits membres du personnel nécessiteront un accès.
- Transmettre au Client un rapport hebdomadaire sur l'avancement du projet.

- Fournir un transfert, des actions de suivi, les enseignements tirés et les rapports d'exceptions (au besoin) concernant la réalisation du projet.

Responsabilités du Client

- Fournir au chef de projet Cisco une liste des rôles et responsabilités du personnel désigné par le Client dans le cadre de ce Service.
- Veiller à ce que le personnel clé (notamment les responsables de la conception et de la planification de l'architecture, les spécialistes en ingénierie de réseau et les personnes responsables de l'exploitation du réseau) soit disponible pour fournir des renseignements et participer aux séances d'examen, ateliers et autres activités de collecte de renseignements. Le chef de projet (PM) du Client veillera également à ce que Cisco dispose de l'ensemble des renseignements, données et documents raisonnablement nécessaires pour que Cisco puisse fournir les Services et se conformera aux responsabilités de Cisco dans le cadre du présent Service. Ces renseignements comprennent, sans toutefois s'y limiter : (i) des renseignements relatifs aux exigences professionnelles du Client ainsi que celles liées au réseau, à la conception et à tout autre élément applicable; (ii) les documents fonctionnels ou techniques en lien avec lesdites exigences; et (iii) les cartes de topologie, les détails de configuration et l'infrastructure réseau actuelle et proposée.
- Identifier l'interlocuteur principal et un suppléant sur site responsable de la fourniture des renseignements nécessaires, de l'obtention des autorisations d'accès et de la coordination avec les autres entités ou tierces parties en ce qui a trait aux Services fournis sur le site.
- Participer, lorsque cela est nécessaire, aux réunions d'examen de projet ou aux conférences téléphoniques régulièrement organisées.
- Assurer la coordination avec les tiers externes, notamment pour les activités de télécommunications nationales, les produits livrables et les calendriers.

- Sauf disposition contraire prise entre les parties, veiller à ce que toute demande de renseignements ou de documentation en lien avec le projet ou formulée par Cisco soit satisfaite dans les cinq (5) jours ouvrables.
- Fournir une signature autorisée du Client pour la livraison des Produits Cisco sur le site du Client, en ce qui a trait au présent Service.
- Créer un document des exigences d'ACI (ARD) de base pour le déploiement, conjointement avec les données sur la topologie relatives au nombre de périphériques et aux composants associés, convenus et documentés dans la présente description de service. L'ARD sera constitué des éléments suivants :
 - Contenu de base de Conception validée
 - Exigences du locataire, y compris les domaines des EPG, des Contrats, du Pont, etc.
 - Exigences de l'application, y compris les définitions EPG
 - Politiques d'accès à la trame
 - Connexions sortantes L2/L3
 - Services partagés, y compris la gestion en bande ou hors bande, NTP, syslog, etc.

Conception de la trame avec l'APIC

Responsabilités de Cisco

- Les performances de Cisco en vertu de ce service reposent sur la configuration client définie au moment de la commande. Cisco n'a pas l'obligation de fournir des services si la configuration est modifiée ou remplacée pendant la durée du service.
- Organiser une réunion avec le Client afin de fournir des renseignements concernant deux conceptions Fixes Validées qui doivent être installées par Cisco : une avec des dispositifs de service L4 connectés directement à la trame et une avec des dispositifs de service L4 connectés sur un saut L2/L3. Cette opération sera effectuée à distance.
- Informer le Client des exigences en matière de connectivité pour les connexions L2 et L3 à son environnement existant.
- Passer en revue les documents fournis par le Client, comme requis par Cisco, afin d'inclure :
 - Les renseignements sur le dispositif de connexion y compris, sans toutefois s'y limiter :
 - Table de routage
 - Configuration du routage
 - Spanning tree
 - Renseignements sur l'agrégation de liens
 - LACP, etc.
 - Examen des documents fournis par le Client afin de confirmer leur alignement avec les meilleures pratiques de Cisco pour la mise en œuvre, ainsi qu'avec les exigences commerciales et les objectifs de conception du Client
 - Identification des améliorations de la conception et de la configuration pour les performances, la fonctionnalité, la sécurité et la disponibilité en fonction des besoins associés à la trame ACI.

- Installer et configurer les trois (3) contrôleurs Application Policy Infrastructure Controller (« APIC »).
- Intégration d'un vCenter avec un Centre de données en tant que domaine de Virtual Machine Manager (VMM) pour les versions VMware prises en charge.
- Vérifier que le bon micrologiciel fonctionne dans tous les nœuds de la trame

Responsabilités du Client

- Indiquer à Cisco les exigences finales du Client associées uniquement au nombre de périphériques pour le déploiement, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le lancement du projet.
- Participer aux entretiens ou aux réunions avec Cisco afin d'examiner la documentation de conception, comme demandé.
- Fournir à Cisco tout schéma de topologie de réseau local/réseau WAN/L4-7 existant, toute exigence relative aux fonctionnalités et aux caractéristiques et toute considération sur l'évolutivité dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le lancement du projet, en ce qui concerne le matériel de déploiement.
- Fournir l'adressage IP et les masques de sous-réseau, les schémas logiques et physiques du réseau, les politiques de sécurité requises et toute autre donnée nécessaire à Cisco avant ou pendant les discussions sur la conception.

- À la demande de Cisco, fournir les schémas logiques et physiques du réseau pour les autres éléments du réseau qui ne sont pas compris dans le champ d'application du projet en question, mais qui sont raisonnablement nécessaires à la prestation des Services.
- Examiner avec Cisco le Document de conception en vue de l'approuver, conformément à la Procédure d'approbation et d'examen des documents livrables.
- Le Client doit fournir le choix de la conception fixe validée dans les dix (10) jours ouvrables avant le début de la prestation du service d'ACI.
- Le Client doit effectuer le montage sur bâti, le câblage et la mise sous tension de l'équipement couvert et fournir à Cisco les données d'accès à l'équipement.

Paramétrage de la connectivité des couches 2 et 3

Responsabilités de Cisco

- Travailler avec le Client afin de créer le plan de connectivité selon les exigences prédéfinies, qui comprennent : a) la connectivité interne à la trame, b) la connectivité externe à la trame (uniquement aux périphériques pairs directs) et c) la connectivité de gestion en bande ou hors bande. Le soutien matériel sera limité au cadre précédemment défini dans le document. La construction de la trame ACI prendra uniquement en charge la connexion externe à une paire (2) de périphériques au maximum.
- Cisco garantira la connectivité de gestion à vCenter, si requise lors de la validation, en prévoyant que le présent profil de connectivité de travail (L2 ou L3) pourra être répété. Toute vérification de connectivité en dehors du réseau de gestion n'entrera pas dans le cadre du présent engagement.
- Examiner le paramétrage de la connectivité avec le Client (dans le cadre du Document de l'état définitif) conformément à la Procédure d'examen et d'approbation des Documents livrables.
- Cisco pourrait éventuellement tirer profit des scénarios pour le déploiement automatisé de la configuration, qui resteront la propriété de Cisco à l'issue de la réalisation du projet.

Responsabilités du Client

- Documenter toute exception, tout avertissement, etc. de connectivité dans le cadre de la seule livraison du document de construction.
- Fournir le champ d'application et les exigences du Client concernant les détails spécifiques à la topologie et à la connectivité pour un examen et des discussions avec Cisco.
- Fournir les renseignements suivants au moins cinq (5) jours ouvrables après réception de la demande de Cisco : a) spécifications et exigences d'interface vérifiées. Par exemple, les normes et les spécifications de câblage pour l'interconnexion des équipements de Cisco et du Client; b) les renseignements sur les seuils de distance et d'interférence des câbles d'interface à utiliser lors de l'installation; c) le plan de test et le processus d'interconnexion demandés par tous les tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les prestataires nationaux de services de téléphonie ou de télécommunications.
- Examiner le plan de construction et de configuration avec Cisco et fournir une approbation conformément à la Procédure d'examen et d'approbation des Documents livrables.
- Fournir tout paramétrage et détail de connectivité afin d'essayer le paramétrage de gestion. Par exemple : fournir un accès vCenter au réseau de gestion uniquement pour les vérifications.
- Fournir l'adressage IP et les masques de sous-réseau, les schémas logiques et physiques du réseau, les politiques de sécurité requises et toute autre donnée nécessaire à Cisco avant ou pendant les discussions sur la conception.
- Configurer les périphériques des couches 2 et 3 externes connectés aux commutateurs à lames périphériques sur la trame d'ACI, conformément aux meilleures pratiques de Cisco.
- Responsable de toute connectivité externe à la trame, vers le dispositif de service et/ou le vCenter, si le Client choisit cette option de conception.

Responsabilités associées aux couches 4 à 7

Responsabilités de Cisco

- Effectuer l'intégration du dispositif de service choisi indiqué ci-dessus conformément à l'ARD ou à l'ADD.
- Les étapes requises incluent, entre autres, les suivantes :
 - Créer des politiques d'accès à la trame, notamment :
 - les profils de commutateur, les profils d'interface, les groupes de politiques d'interface, les profils d'entité reliables, le domaine physique, le groupe de réseau local virtuel (VLAN).
 - Créer jusqu'à deux (2) EPG pour relier le dispositif de service à la trame
- Créer jusqu'à deux (2) contrats permettant de relier le dispositif de service et les EPG d'application définie précédents ou les EPG externes ou les deux
- Collaborer avec le Client pour vérifier la Stratégie de déploiement du périphérique sur les périphériques L4 à L7 liés à la trame ACI.

Responsabilités du Client

- Veiller à ce que le dispositif de service choisi indiqué dans l'ARD/ADD soit physiquement connecté à la trame
- Fournir l'accès de la console et de la gestion au dispositif de service
- Fournir les licences appropriées au dispositif de service
- Fournir les renseignements sur la connectivité, y compris, mais sans s'y limiter :
 - les diagrammes de connectivité physique;
 - les plages de sous-réseaux IP et du réseau local virtuel (VLAN);
- la configuration du dispositif de service.

Construction et déploiement des locataires

Responsabilités de Cisco

- Créer un (1) locataire dans la trame ACI. Ce locataire est destiné à contenir les EPG et les BD nécessaires pour héberger les applications et le trafic que le Client doit faire migrer vers la trame ACI. Ce locataire se situera bien au-delà de la gestion et du locataire commun au sein de la trame ACI. La construction du locataire sera en mesure de prendre en charge le mode Réseau centré uniquement. Cela signifie qu'un seul

réseau local virtuel (VLAN) de l'environnement existant du Client sera mis en correspondance 1:1 avec un Domaine de pont et un EPG. La mise en place et le déploiement du locataire s'effectueront en stricte conformité avec l'une des deux conceptions fixes validées fournies par Cisco et choisies par le Client en plus des exigences prises en compte dans l'ARD. Cisco déploiera jusqu'à deux (2) réseaux locaux virtuels à chaque réseau local virtuel représentant un sous-réseau d'un maximum de 24 masques de réseau ou d'un maximum de 500 hôtes sur les deux réseaux locaux virtuels (VLAN).

- Fournir une configuration de gestion en bande ou hors bande dans la gestion du locataire sur l'APIC.
- Passer en revue le paramétrage de la Construction du locataire avec le Client (dans le cadre du document de l'état définitif) conformément à la Procédure d'examen et d'approbation des Documents livrables.
- Toute validation ou tout paramétrage basé sur l'application pour la Construction du locataire n'entre pas dans le cadre du présent contrat.
- Cisco pourrait éventuellement tirer profit des scénarios pour le déploiement automatisé de la configuration, qui resteront la propriété de Cisco à l'issue de la réalisation du projet.
- Documenter toute exception, tout avertissement concernant la Construction du locataire dans le cadre de la seule livraison du document de construction.

Responsabilités du Client

- Fournir le champ d'application et les exigences du Client pour toute caractéristique spécifique du locataire dans le cadre du présent engagement.
- Fournir les renseignements suivants au moins cinq (5) jours ouvrables après réception de la demande de Cisco; a) spécifications et exigences d'interface vérifiées. Par exemple, les normes et les spécifications de câblage pour l'interconnexion des équipements de Cisco et du Client; b) les renseignements sur les seuils de distance et d'interférence des câbles d'interface à utiliser lors de l'installation; et c) le plan de tests et le processus d'interconnexion demandés par tous les tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les prestataires nationaux de services de téléphonie ou de télécommunications.

- Fournir tout paramétrage et détail de connectivité afin d'essayer le paramétrage de gestion. Par exemple : fournir un accès vCenter au réseau de gestion.
- Fournir l'adressage IP et les masques de sous-réseau, les schémas logiques et physiques du réseau, les politiques de sécurité requises et toute autre donnée nécessaire à Cisco avant ou pendant les discussions sur la conception.

- Fournir un plan de test pour la validation de bout en bout, conformément aux activités menées dans le cadre du document DMP.
- Les Services d'assistance en matière de tests couvriront uniquement les fonctions standard des produits, comme l'indique le Plan de tests.

Migration de la charge de travail

Responsabilités de Cisco

- Mener une ou des sessions pouvant durer au maximum un (1) jour ouvrable pour comprendre la stratégie globale de migration du Client décrite dans l'ARD.
- Vérifier les réseaux locaux virtuels (VLAN) à migrer, la couche L2, la couche L3, ou les deux, selon l'ARD.
- Documenter tout protocole STP (Spanning Tree Protocol), une couche L2 décousue ou toute autre considération qui pourrait entraîner des boucles dans la couche L2 et l'effondrement du réseau.
- Cisco est tenue de créer une méthode de procédures (MOP) détaillée étape par étape, limitée à ce qui suit :
 - la commande d'informatique mobile;
 - la stratégie de migration autour des passerelles de commutation par défaut de l'ancien centre de données à l'ACI;
 - les suspensions et les points de contrôle de validation qui peuvent comprendre les éléments suivants, sans s'y limiter :
 - validation de la couche physique;
 - fonctionnalité des applications;
 - périphériques de services de la couche L4 à la couche L7;
 - intégration VMM;
 - déplacement des câbles correspondant vers la nouvelle trame ACI;
 - validation de bout en bout définitive;
 - mise en arrêt progressive des anciens périphériques dans le cas d'une migration complète.
- Fournir un plan de sauvegarde qui pourrait comprendre :
 - une migration indivisible (tout ou rien);
 - une migration partielle (sauvegarde à différents points de contrôle).

Responsabilités du Client

- Participer à la réunion de haut niveau sur la migration
- Mettre à disposition les principales parties prenantes pendant la migration, selon la demande de Cisco.
- Fournir une date pour la période de changement après l'avis de cinq (5) jours envoyé à Cisco.
- Le Client doit effectuer la révision et l'approbation du document MOP au plus tard deux (2) jours avant la date de migration.
- Vérifier le bon fonctionnement des câbles, de tout commutateur intermédiaire, etc. avant la migration.
- Planifier un accès au serveur et aux équipements connexes pour le personnel de Cisco.
- Fournir les mots de passe et renseignements d'authentification appropriés à Cisco pour la prestation des Services.
- Les principales parties prenantes doivent être disponibles pour les tests et la validation, conformément au document MOP.
- Les principales parties prenantes doivent être disponibles pour les modifications de la configuration d'un périphérique en dehors de la trame ACI et qui est exclu du cadre de ce projet.
- Les principales parties prenantes doivent être disponibles pour la mise en œuvre de toute modification nécessaire pour le plan de sauvegarde.
- Le Client se charge de tout déplacement de matériels, y compris, sans s'y limiter, le déplacement des commutateurs, des câbles, etc. dans le centre de données.
- Le Client doit formuler des demandes d'assistance pour tout périphérique tiers avec lequel il rencontre des problèmes au cours de la migration.

- Le Client doit collaborer avec Cisco pour vérifier qu'une période de tests appropriée et opportune est disponible pour la prestation des services d'assistance en matière de tests.
 - Le Client doit vérifier que tous les essais en conditions opérationnelles sont effectués pour toute application pouvant subir des conséquences à cause des déplacements des réseaux locaux virtuels (VLAN) ci-dessus.
 - Le Client doit collaborer avec Cisco pour la validation et l'approbation définitives de la migration, du plan et des procédures.
 - Le Client est responsable de l'approbation de la sélection des réseaux locaux virtuels (VLAN) qui peuvent entraîner la présence d'une application ou de ses composants simultanément sur l'ancien environnement et sur celui de l'ACI.
- Fournir les noms et profils de trois participants du Client au maximum pour la séance de transfert des connaissances au moins cinq (5) jours ouvrables avant que la séance de transfert des connaissances ne commence.
 - Convenir avec Cisco d'une date de début pour la séance de transfert des connaissances sous cinq (5) jours ouvrables suivant la réalisation du Plan de migration de la configuration.
 - Veiller à ce que les membres du personnel du Client participant à la séance de transfert des connaissances respectent toutes les conditions préalables au cours que Cisco a indiquées au Client.
 - Veiller à ce que le local du Client comprenne toutes les ressources nécessaires à la prise en charge de la séance de transfert des connaissances, à la discrétion de Cisco.

Transfert des connaissances

Responsabilités de Cisco

- Fournir des renseignements au Client concernant toute condition préalable au cours pour tous les membres du personnel du Client désignés pour participer à la séance de transfert des connaissances à distance. Cisco déterminera le format approprié et le mode d'organisation de la séance de transfert des connaissances à distance.
- Organiser une (1) séance de transfert des connaissances d'une durée maximale de deux (2) Jours ouvrables qui traite notamment de la trame ACI y compris, mais sans s'y limiter, des constructions d'ACI, de VMM et de guide opérationnel fourni dans le cadre de ce service pour un maximum de quinze (15) participants.
- S'accorder sur la date de début de la séance de transfert des connaissances à distance dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réalisation du Plan de migration de la configuration.
- Fournir le matériel de transfert des connaissances connexe, le cas échéant.

Responsabilités du Client

- Fournir des sujets de discussion spécifiques pour la séance de transfert des connaissances cinq (5) jours ouvrables avant la date de séance convenue.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de planification et de conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie de réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux séances de collecte de renseignements prévues (entretiens, réunions ou conférences téléphoniques par exemple).
- Les services d'assistance fournis par Cisco se limitent au conseil, à l'assistance et à l'orientation techniques.

- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.
- Le Client comprend et reconnaît que l'utilisation de Scénarios de logiciel clés en main fournis en vertu du présent Service est régie par les conditions de la licence d'utilisation de logiciel du contrat-cadre conclu entre les parties.
- Le Client comprend et accepte que l'assistance pour les Scénarios logiciels clés en main soit hors du champ d'application de cet effort. Le Client devra acheter l'assistance séparément, directement auprès d'une tierce partie ou d'un revendeur Cisco.

Hypothèses et exclusions

Les services et les prix des prestations sont établis d'après les hypothèses et les exclusions suivantes :

- Cisco déploiera des efforts raisonnables d'un point de vue commercial afin d'élaborer une conception pouvant être automatisée par les systèmes d'orchestration de tierces parties ou de Cisco. Cependant, Cisco ne peut prendre en charge un logiciel ou une mise en œuvre de tierce partie existants ou futurs.
- Les blocs et les Flexpods ne sont pas régis par ce contrat.
- Les modules d'extension de la trame (FEX) sont exclus.
- Les serveurs connectés aux commutateurs à lame doivent être des serveurs montés sur bâtis et directement connectés aux ports des commutateurs à lame.
- Le commutateur d'applications virtuel de Cisco (AVS) est exclu.
- L'intégration d'ensemble de périphériques pour l'intégration dans les couches L4 à L7 est exclue.
- Les graphiques des services pour l'intégration dans les couches L4 à L7 sont exclus.
- Le client peut connecter un maximum de dix (10) serveurs nus aux ports des commutateurs à lame.
- Un maximum de deux (2) serveurs ESX/ESXi avec un total ne dépassant pas 50 machines virtuelles (VM) sera pris en compte pour la migration.
- Sauf indication contraire, tout autre périphérique existant du Client n'appartient pas au cadre du projet et est exclu.

- Définition d'un réseau centrique : 1 réseau local virtuel (VLAN) équivaut à 1 réseau EPG qui équivaut à 1 domaine de pont.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente Description de service.

Procédure d'examen et d'approbation des Documents livrables

Pour les Documents livrables soumis à un examen et à une approbation par le Client, les parties se conformeront à la procédure d'examen et d'approbation suivante :

- Cisco présentera au Client l'ébauche du Document livrable lorsque ce dernier sera prêt à être examiné et approuvé.
- Le Client procédera alors à l'examen de l'ébauche du Document livrable avec Cisco, en fournissant des commentaires écrits ou en approuvant le Document livrable dans un délai de deux (2) jours ouvrables à l'issue de l'examen en question.
- Si Cisco ne reçoit aucun commentaire ni aucune approbation au cours de cette période, le Document livrable tel qu'il a été fourni par Cisco sera considéré comme ayant été accepté par le Client.
- Si le Client formule des commentaires, Cisco devra y répondre rapidement et cette procédure d'examen et d'approbation sera réitérée.
- Aucun autre Service ne sera fourni jusqu'à ce que Cisco reçoive du Client son acceptation des Documents livrables.
- Si le Client insiste néanmoins pour que Cisco exécute d'autres Services, le ou les Documents livrables présentés par Cisco seront considérés comme acceptés.